

Les auteur·e·s sont membres de l'Équipe de recherche en partenariat sur la diversité culturelle et l'immigration dans la région de Québec (ÉDIQ – www.ediq.ulaval.ca). L'ÉDIQ regroupe des chercheur·e·s et des partenaires terrain qui se penchent sur les interactions interculturelles au sein de la société québécoise, en particulier dans la région de Québec.

Programme de l'expérience québécoise : cinq raisons pour ne pas exclure des domaines d'étude et d'emploi

Les populations canadienne et québécoise se sont constituées avec l'apport de l'immigration internationale au contact des Premières Nations, et ce, depuis le XVII^e siècle. À travers le temps, des considérations démographiques, économiques et humanitaires ont été simultanément ou alternativement interpellées. Actuellement, la sélection des personnes réfugiées ou parrainées par un membre de leur famille, envers qui les considérations humanitaires priment, relève du gouvernement fédéral. La sélection des immigrant·e·s économiques relève d'une prérogative provinciale et interpelle le gouvernement du Québec. Le programme de l'expérience québécoise (PEQ), instauré en 2010, figure parmi les programmes donnant accès à l'immigration économique au Québec. Il permet aux étudiant·e·s internationaux·ales ayant obtenu leur diplôme et à certains travailleur·euse·s étrangers temporaires en emploi déjà dans la province d'accéder rapidement au certificat de sélection du Québec (CSQ) et ultérieurement à la résidence permanente. Cela signifie pour ces personnes, l'accès à l'ensemble des droits socio-économiques et l'admissibilité à la citoyenneté canadienne après 1095 jours de résidence permanente.

À la suite de l'annonce des modifications apportées au PEQ pour en restreindre l'accès, des étudiant·e·s internationaux·ales et québécois·e·s, des gens d'affaires, des dirigeant·e·s d'établissements d'enseignement postsecondaire et universitaire, des citoyen·ne·s et la classe politique située dans l'opposition ont indiqué au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Simon Jolin-Barrette, qu'il faisait fausse route. Les mobilisations collectives ont mené au recul du ministre avec le retrait du nouveau règlement et l'engagement d'un retour à la table à dessin. Nous estimons que la résidence permanente via le PEQ devrait être accessible aux étudiant·e·s internationaux·ales ayant obtenu leur diplôme et aux travailleur·euse·s étrangers temporaires spécialisés en emploi, sans égard à leur domaine d'étude et d'emploi. Suivant notre expertise, et dans le but d'alimenter la réflexion collective et du gouvernement sur le sujet, nous exposons cinq raisons pour lesquelles l'inclusion de tous les profils en matière d'immigration économique nous paraît nécessaire.

Premièrement, la plupart des étudiant·e·s internationaux·ales et les travailleur·euse·s temporaires vivent au Québec plusieurs années pendant lesquelles ils·elles apprennent le français, les us et coutumes, paient des frais de scolarité dans la majorité des cas plus élevés que ceux des citoyen·ne·s canadien·ne·s, s'adaptent au fonctionnement des institutions et du système politique et social, développent un réseau social, obtiennent un premier emploi, paient des taxes et des impôts, surmontent certaines discriminations, participent à des initiatives sociales, fondent une famille, etc.

À la lumière de nos recherches, le vécu des étudiant·e·s internationaux·ales les pousse à faire montre d'une grande détermination et de beaucoup de persévérance, de débrouillardise et d'ingéniosité. Refuser l'accès à la résidence permanente à des individus et à des familles en raison de leur domaine d'étude ou d'emploi, ce serait nier un processus d'intégration déjà bien avancé et briser un projet de vie en cours d'enracinement dans la société québécoise.

Deuxièmement, considérer l'éducation postsecondaire essentiellement en tant que fournisseur de main-d'œuvre pour les postes vacants du marché du travail révèle une vision linéaire, étroite et réductrice de l'enseignement et de la formation postsecondaire de même que de l'évolution des projets de vie et de l'autodétermination des personnes. Bien qu'un grand nombre de programmes de formation secondaire, collégiale ou universitaire mènent à la maîtrise des compétences d'un métier ou d'une profession spécifique, dont celles réglementées par l'Office des professions, les diplômé·e·s de ces programmes, peu importe leur provenance, sont nombreux à cheminer par la suite vers un domaine d'emploi ou de formation différent. L'évolution d'un projet professionnel n'a le plus souvent rien de linéaire. Combien d'entre nous avons décroché un diplôme qualifiant pour faire ensuite carrière dans un domaine autre? De plus, tous les programmes non directement liés à un métier ou à une profession spécifique participent eux aussi à la formation de citoyen·ne·s compétent·e·s et utiles à la société et ce, dans de nombreux domaines. Une vision instrumentale et utilitariste de l'immigration, mais aussi de l'éducation postsecondaire, centrée essentiellement sur l'emploi serait réductrice puisqu'elle ignorerait la complexité des projets de vie des personnes qui en font l'expérience.

Troisièmement, de nombreux programmes collégiaux et universitaires dans les régions du Québec comptent une proportion importante d'étudiant·e·s internationaux·ales et dans plusieurs cas, la survie ou la santé de ces programmes et de leur établissement reposent sur leur essentielle présence. Des régions du Québec tirent donc d'importants bénéfices en voyant la population estudiantine y augmenter de manière inespérée, dans un contexte où exode rural et faible natalité se conjuguent. Des localités se trouvent ainsi revitalisées par la présence de nouveaux·elles arrivant·e·s qui, autrement, ne se seraient probablement jamais installé·e·s sur leur territoire. Ces étudiant·e·s trouvent en échange une voie intéressante pour l'acquisition d'une formation de qualité, une maîtrise pratique du français pour les non-francophones et une ouverture vers la possibilité de s'établir de manière permanente dans cette région ou ailleurs au pays. N'est-ce pas là une voie intéressante pour favoriser la régionalisation de l'immigration tant souhaitée au Québec depuis des décennies? Restreindre l'accès au Programme de l'expérience québécoise aux diplômé·e·s de certains domaines seulement, domaines jugés en demande, mettrait en péril certains de ces programmes et établissements de formation et réduirait davantage l'installation des nouveaux·elles arrivant·e·s dans les régions du Québec.

Quatrièmement, tenter d'établir annuellement ou périodiquement des domaines de formation correspondant aux emplois en demande sur le marché du travail pour orienter l'admission des nouveaux·elles résident·e·s permanent·e·s, en plus d'être une avenue éthiquement discutable, pose plusieurs questions insolubles. L'état du marché du travail évolue constamment et rapidement, et de manière différenciée selon les régions de la province. Il sera toujours incertain que les individus sélectionnés puissent effectivement s'insérer dans les postes vacants, là où ils se trouvent. Les personnes ayant acquis le statut de résident·e·s permanent·e·s, comme l'ensemble des citoyen·ne·s, sont libres de s'établir à l'endroit de leur choix et d'orienter leur parcours professionnel. De plus, les projets d'étude et d'immigration sont des projets qui se déploient et qui évoluent à long terme.

Vouloir arrimer mécaniquement la sélection de chaque résident·e permanent·e avec les besoins directs du marché du travail apparaît ainsi dérisoire.

Cinquièmement, l'ensemble des statuts de résidence temporaire expose les personnes admises au Québec sous ces conditions à certaines formes de vulnérabilité, que ce soit en tant qu'étudiant·e·s ou que travailleur·euse·s. Ces personnes composent avec un accès restreint à l'emploi, aux services de santé et aux services sociaux ainsi qu'aux divers avantages sociaux. Conséquemment, les conditions d'existence imposées par les statuts temporaires font obstacle à une intégration pleine et entière et exposent les personnes à certaines formes d'exclusion sociale. Il apparaît donc nécessaire et juste d'accorder un accès rapide à la résidence permanente, et donc à l'ensemble des droits socio-économiques, aux personnes qui souhaitent s'établir au Québec.

Rappelons enfin que l'annonce de la réforme du PEQ le 1^{er} novembre dernier par le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration faisait suite à une série d'autres modifications au système d'immigration apportées depuis son entrée en poste, comme la réduction des niveaux d'immigration, le changement de nom du ministère entraînant le retrait des notions de diversité et d'inclusion et l'instauration d'une attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises. Ces orientations laissent transparaître une vision défensive de l'immigration. De notre côté, nous invitons plutôt à l'adoption d'une vision inclusive de l'immigration et de la société québécoise, une vision selon laquelle la valeur et l'apport des personnes immigrantes, dotées de connaissances, de compétences et d'expériences diversifiées, se voient reconnues dans leur ensemble. En ce sens, la lutte à la discrimination et le déploiement de mesures favorisant la justice sociale et l'inclusion de tou·te·s à la marche de la société nous semblent les avenues à privilégier.

Sont signataires de ce texte :

Stéphanie Arsenault, co-responsable de l'ÉDIQ, professeure titulaire, École de travail social et de criminologie, Université Laval

Richard Walling, co-responsable de l'ÉDIQ, Partenaires communautaires Jeffery Hale

Isabelle Auclair, professeure adjointe, Département de management, Université Laval

Maya A. Yampolsky, professeure adjointe, École de psychologie, Université Laval

Andrée-Anne Beaudoin, candidate au doctorat en psychologie, Université Laval

Danièle Bélanger, professeure titulaire, Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales, Université Laval

Corinne Béguerie, candidate au doctorat en relations industrielles, Université Laval

Isidora Benitez Janezic, candidate au doctorat en communication publique, Université Laval

Mariá Boeira Lodetti, étudiante au doctorat en travail social, Université Laval

Johanna Campuzano Cardona, étudiante au doctorat en étude des populations, Institut national de la recherche scientifique

Evelyne-Elsa Chenaud, étudiante au doctorat en anthropologie sociale et en travail social, EHESS et Université Laval

Capucine Coustere, candidate au doctorat en sociologie, Université Laval

Johanne Daigle, professeure titulaire, Département des sciences historiques, Université Laval

Fanny Aurèle Deutcha Nguelieu, étudiante au doctorat en relations industrielles, Université Laval
Chantal Desmarais, professeure titulaire, Département de réadaptation, Université Laval
Marie-Laure Dioh, professeure agrégée, Département des sciences administratives, Université du Québec en Outaouais
Constanza Fernandez Roa, étudiante à la maîtrise en travail social, Université Laval
Raymonde Gagnon, professeure titulaire, Département sage-femme, UQTR
Suzanne Gagnon, médecin clinicienne enseignante titulaire, Université Laval
Carol-Ann Guay, étudiante à la maîtrise en travail social, Université Laval
Lucille Guilbert, professeure retraitée, Département des sciences historiques, Université Laval
Guillaume Haemmerli, candidat au doctorat en sciences géographiques, Université Laval
Dominique Lachance, Centre multiethnique de Québec
Justine Laloux, étudiante à la maîtrise en ethnologie et patrimoine, Université Laval
Aline Lechaume, professeure, Département des relations industrielles, Université Laval
Marie-Élisa Fortin, étudiante à la maîtrise en travail social, Université Laval
Marcus Leite Fraga, candidat au doctorat en sociologie, Université Laval
Lucienne Martins Borges, professeure agrégée, École de travail social et de criminologie, Université Laval
Christiane Naud, Collectif Les Accompagnantes de Québec
Jean-Claude Nebila Bationo, candidat au doctorat en psychoéducation, Université Laval
Lucie Ngabusi Sapa, candidate au doctorat en relations industrielles, Université Laval
Lorraine O'Donnell, PhD, Réseau de recherche sur les communautés québécoise d'expression anglaise (QUESCREN)
Mamadou Oury Sow, candidat au doctorat en sociologie, Université Laval
Claudia Prévost, candidate au doctorat en ethnologie et patrimoine, Université Laval
Michel Racine, professeur titulaire, Département des relations industrielles, Université Laval
Jean Ramdé, professeur agrégé, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval
Clency Rennie, candidat au doctorat en ethnologie et patrimoine, Université Laval
Jeanne-Marie Rugira, professeure, Département de psychosociologie et travail social, UQAR
Elisabeth Sauvageau, étudiante en travail social et affaires publiques et relations internationales, Université Laval
Seima Souissi, PhD, Centre d'analyse des politiques publiques, Université Laval
Oumou Touré, étudiante à la maîtrise en travail social, Université Laval